

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du lundi 7 octobre 2019 à 20h**

Présents : G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, G. PLANCHE, JP. BERNARD, M. BUSSERY, R. TISSOT, J. PADET, G. NICOLAS

Absent : E. ZGAINSKI

Date de la convocation : le 1^{er} octobre 2019

Secrétaire de séance : P. MOREL

Approbation des Comptes Rendus des Conseils Municipaux du 8 juillet et 17 juillet 2019

Compte rendu approuvé à l'unanimité des présents.

Approbation de l'ordre du jour du CM du 7 octobre 2019

L'ordre du jour est accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur P. MOREL est désigné secrétaire de séance.

Convention pour l'utilisation du gymnase du Lycée Pierre Coton par l'école

Monsieur le maire rappelle les caractéristiques principales de la convention.
Convention établie entre le Lycée Pierre Coton, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Commune de Néronde.
Utilisation du gymnase dans les créneaux horaires de l'école primaire, en vue d'activités sportives
L'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance à hauteur de 4,50 € de l'heure.

Le conseil Municipal renouvelle cette convention à l'unanimité des présents.

Convention fourrière automobiles

M. le Maire informe le conseil municipal d'avoir pris une convention dans le cadre de pouvoir de police du Maire concernant l'enlèvement des véhicules dit «ventouses».

Cette convention est passée avec le garage agréé SAS LAFAY 31 Bd Charles De Gaulle 42110 Coteau.

Le coût d'un enlèvement de véhicule est d'environ 250 €.

Subvention OCCE

La subvention globale école d'un montant de 3000 € est habituellement répartie de la façon suivante :

- 2800 € pour le fonctionnement de l'école
- 200 € pour le fonctionnement de la coopérative

Madame la Directrice de l'école demande que cette répartition soit modifiée pour cette année de la façon suivante : 2700 € pour la partie école et 300 € pour la partie coopérative.

Le conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité des présents

Dossier terrain AC 10 « Bien vacant sans maître »

Suite à l'étude du dossier par la préfecture, le terrain cadastré AC 10 réuni toutes les conditions de l'article 1123-1-1 du code général des propriétés des personnes publiques pour être assimilé à un « bien vacant sans maître ».

La demande est faite au Conseil Municipal d'accepter ce bien en tant que bien communal.

Le conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

Délibération pour le remplacement du poste informatique du secrétariat de mairie

Le poste informatique du secrétariat de mairie fonctionne sous une licence WINDOW 7. Les mises à jour de cette version ne seront plus disponibles d'ici fin 2019. Ce poste informatique devient donc obsolète et nécessite son remplacement.

Le coût de renouvellement de ce matériel est de 771 € hors taxes.

Le conseil Municipal accepte le renouvellement de ce matériel à l'unanimité des présents.

Subvention enveloppe cantonale 2019

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale de solidarité pour l'année 2019, afin d'aider à la réalisation de différents investissements sur la commune.

Le conseil Municipal autorise M. le Maire à faire cette demande de subvention à l'unanimité des présents.

Validation emprunt pour travaux d'assainissement et travaux de voirie

Afin de financer les travaux d'assainissement et de voirie, M. le Maire demande l'autorisation de contracter les prêts suivants :

- pour les travaux d'assainissements : montant : 450 000 €, taux fixe : 0.96 %, durée : 20 ans
- pour les travaux de voirie : montant : 300 000 €, taux fixe : 0.96 %, durée de 20 ans

- un prêt relais (pour attente des subventions) montant : 249 000 €, taux fixe : 0.5 %, durée : 24 mois
Proposition faite par le Crédit Agricole, date de validité jusqu'au 11 octobre 2019

Le conseil Municipal autorise M. le Maire à contracter ces emprunts avec 9 voix Pour et 1 abstention

Point sur travaux de la salle Henri IV

Travaux effectués par les employés communaux et la commission bâtiments :

- démontage des coulisses fixes et mobiles
- démolition des toilettes
- sortie et stockage des tables, chaises, d'une partie de la vaisselle,....
- réalisation d'une marche accès scène dans l'épaisseur du mur et modification de l'escalier bois
- démontage de l'ancienne sonorisation

Travaux effectués par l'entreprise de plâtrerie :

- dépose de tous les plafonds suspendus
- préparation des murs scène, salle, cuisine (rebouchage fissures, ratissage et lissage des murs)

Travaux effectués par l'entreprise d'électricité :

- dépose de tous les anciens luminaires
- remplacement des prises dans la salle et sur la scène
- pose des câbles d'alimentation et attaches de sécurité des nouveaux luminaires
- mise en sécurité des installations existantes

Point sur les travaux aménagement du bourg

- pas de difficultés particulières depuis le début des travaux
- avancement conjoint des travaux d'assainissement et de changement des canalisations d'adduction d'eau potable dans les délais
- pas de retour négatif sur le ramassage des ordures ménagères
- le transport scolaire s'effectue de façon satisfaisante

Remarque particulière : les sens interdits rue Traine-Cul et chemin Pivot ne sont pas respectés par tout le monde.

Dossiers en cours - questions diverses

Projet de réhabilitation des bâtiments placette du cuvage par les élèves section architecture du Lycée Pierre Coton:

Les élèves de la section architecture du Lycée Pierre Coton nous ont fait parvenir comme convenu 2 projets avec notice et explications concernant la réhabilitation des deux bâtiments de la placette du cuvage.

Ces deux modélisations informatiques nous permettent d'avoir un bon aspect visuel des projets.

Ces deux solutions suppriment les murs de refend, ouvrent la façade coté placette sur toute la hauteur du bâtiment, et prévoient la création d'un plancher béton façon mezzanine en guise d'étage. La toiture passe de 2 pans à 3 pans. Aucun aspect économique n'avait été demandé.

La réflexion concernant la réhabilitation de ces bâtiments reste en cours.

Projet chef d'œuvre, élèves de seconde, section maçonnerie du Lycée Pierre Coton

Les élèves de seconde, section maçonnerie ont l'obligation dans le cadre de leur formation de réaliser un « chef d'œuvre ». Afin de rendre plus visible la présence du Lycée Pierre Coton depuis la départementale D1, ce projet consiste à réaliser une pyramide en préfabriqué béton façon « brique LEGO » d'une hauteur de 1.40 m environ sur laquelle serait inscrit « LYCEE PIERRE COTON »

Ce « chef d'œuvre » serait positionné en haut de la butte surplombant l'arrêt bus du Lycée.

Il reste à définir le choix des couleurs des éléments béton constituant cette œuvre.

Le conseil municipal accepte cette proposition, les membres de la commission Lycée/école prennent contact avec le professeur des CAP maçonnerie afin de définir le choix des couleurs, le débroussaillage du chemin longeant le mur d'enceinte du Lycée est à la charge de la commune pour faciliter la mise en place du « Chef d'œuvre ».

Analyse budgétaire : M. Xavier Reynard fait une analyse budgétaire de la comptabilité M49 – Budget assainissement à l'appui du journal comptable, concernant les dépenses et les recettes dans la section investissement. Il constate à ce jour qu'aucune dépense n'a affectée le budget assainissement attendu que les travaux n'ont débuté que mi-septembre.

Même analyse concernant le budget communal (M14) travaux AGB voirie et eau potable.

Afin d'anticiper les dépenses à venir des deux budgets, M. le Maire contractera deux emprunts distincts auprès du Crédit Agricole de la Loire.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au Lundi 25 novembre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23 h 15

Le Maire
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance
Pierre MOREL